



ASSOCIATION FRANCAISE DES SENATEURS
de la Jeune Chambre Internationale **JCI** 

PROJET ASSOCIATIF 2021-2025

Ajustement pour 2022

Assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2021 – Angers

Vote : Approuvé

Association Française des Sénateurs de la Jeune Chambre Internationale (AFS-JCI)

Association loi 1901 n°0691010353 - Siret : 515 200 673 00017 - NAF : 9499Z - Siège social : 9-11 rue Alasseur - 75015 PARIS - <http://www.af-senateur.com>

Adresses courrier et courriel :

Président : Jean-Pierre CHIAVERINI - Casa Alta Rocca - 12 Traverse des Caillols - 13012 Marseille - jeanpierre.chiaverini@gmail.com

Secrétaire Général : Jérôme COLLIGNON - 23 rue Gastelier - 72000 Le Mans - jerome.collignon@free.fr

Trésorier : Christian BILLIARD - Les Anémones 3 - 146 bd Napoléon III - 06200 Nice - c.billiard@wanadoo.fr

PROJET ASSOCIATIF
de l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES SÉNATEURS de la JEUNE CHAMBRE INTERNATIONALE
2021-2025

Ajustement annuel pour 2022 – Assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2021

PRÉAMBULE

La Constitution de la Jeune Chambre Internationale donne au Sénat les objectifs suivants :

- a) Être le véhicule pour la promotion de la solidarité et de l'amitié entre les sénateurs, aux niveaux international, national et local ;
- b) Encourager et développer les contacts sociaux, au niveau international, entre les sénateurs et groupes de sénateurs ;
- c) Constituer une ressource en matière de formation et de développement pour les membres actuels ;
- d) Agir comme des mentors et participer au programme JCI Mentoring.

La France bénéficie d'une association de loi 1901 pour représenter les sénateurs français et leur proposer les informations nécessaires et des actions.

Les statuts de l'AFS-JCI précisent (article 1) que l'Association a pour objet de « *de maintenir et développer les relations amicales de tous les membres français du Sénat de la JCI, entre eux et avec les membres et anciens membres de la JCEF (JCI France), ainsi qu'avec les sénateurs et membres étrangers de la JCI (...)* A ce titre, l'association pourra organiser toute réunion, conférence, séminaire ou autre activité ; elle pourra entreprendre, parrainer ou promouvoir toute action favorable aux intérêts moraux et matériels de ses membres. Elle pourra notamment éditer des publications, décerner des prix, et généralement faire le nécessaire pour assurer la plus grande efficacité à son action, conformément à son objet. »

L'Assemblée générale de l'AFS-JCI, le 28 novembre 2020, a décidé de se doter d'un **Projet associatif**, afin de mettre en lumière une vision stratégique à moyen terme.

Le Projet associatif a été rédigé par une commission, sur la période 2017 à 2020. Cette commission a pris soin d'interroger tous les sénateurs qui souhaitaient donner un avis, d'organiser des questionnaires et des ateliers de réflexion.

Le Projet associatif voté le 28 novembre 2020 vise à :

- 1) Adapter le fonctionnement et la gouvernance de l'association aux nouveaux besoins ;
- 2) Mobiliser la représentation territoriale et l'associer aux décisions, conforter le maillage de proximité ;
- 3) Préserver et renforcer les relations avec le mouvement JCI : JCEL, JCEF, ASE et JCI, pour des collaborations empreintes de respect et de compréhension mutuelle ;
- 4) Déployer et moderniser les outils permettant une meilleure communication, à tous les niveaux et avec tous les partenaires ;
- 5) Faciliter les moments conviviaux, le partage d'expériences et l'entraide entre sénateurs ;
- 6) Mobiliser les compétences de formation et d'accompagnement des sénateurs, pour les sénateurs et les membres actifs.

L'Assemblée générale du 28 novembre 2020 a demandé que le Projet associatif lui soit représenté en **2021** et que son suivi soit assuré.

Un Comité de suivi permanent sur la durée du Projet associatif est créé. L'Assemblée générale mandate le Conseil d'administration de l'AFS-JCI pour organiser ce Comité de suivi et nommer ses membres. Il devra veiller à l'indépendance de son travail et la diversité de ses membres.

En 2021, le début de la mise en œuvre a montré que Le Projet associatif nécessite une durée plus longue. Il est donc porté à 5 ans, soit **2021-2025**.

PROJET ASSOCIATIF
de l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES SÉNATEURS de la JEUNE CHAMBRE INTERNATIONALE
2021-2025

Ajustement annuel pour 2022 – Assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2021

Le Projet associatif de l'AFS-JCI est présenté sous forme d'un **TEXTE** mettant en perspective ses 6 axes stratégiques, les objectifs et les actions les plus emblématiques (page 1 à 5).

Il est accompagné d'un **TABLEAU DE BORD**, présentant chaque objectif et chaque action. Les équipes en charge d'un objectif ou d'une action peuvent s'y appuyer pour préciser les *conditions* de réalisation et les *moyens* dont on doit se doter avant d'agir (consultations, accord de la JCEF, conseil technique ou juridique, ...), les *outils d'évaluation* (quelques *exemples* sont proposés : nombre de messages, rapports d'activité formatés, ...). A chaque action peut être accroché un *calendrier* de réalisation (dates butoirs, date récurrente tous les ans, ...). Enfin, la « *Priorité* » permet à chaque conseil d'administration élu d'organiser ses travaux et évaluer son action, et aux adhérents réunis en assemblée générale de faire le point et réorienter les objectifs s'ils le souhaitent.

Le Projet associatif compte **6** objectifs stratégiques (**40** objectifs opérationnels et **115** propositions d'action).

I. (Fonctionnement et Gouvernance) : Adapter le fonctionnement et la gouvernance de l'association aux nouveaux besoins.

Le fonctionnement d'une association telle que l'AFS-JCI, forte d'environ 500 adhérents actifs mais s'adressant à 1900 sénateurs JCI de plusieurs générations, doit être régulièrement évalué et adapté aux nouveaux besoins. Aussi les adhérents attendent, dans le cadre d'un Projet associatif, une révision du **fonctionnement du Conseil d'administration**, facilitant les prises de responsabilité et clarifiant les missions.

Une question se pose depuis plusieurs années et doit être mise en débat : comme cela se fait partout dans le monde, ne faut-il pas demander à un membre que l'on souhaite nommer sénateur JCI de **s'engager en connaissance de cause avant de prêter serment** ? De nombreux sénateurs en faveur de ce changement se sont exprimés. Une nouvelle procédure, remplaçant la procédure actuelle ou s'y ajoutant au choix des Jeunes Chambres Locales, serait aisée à mettre en place, avec l'accord de la JCEF, qui pilote les demandes de sénat.

L'accompagnement du nouveau sénateur, dès le moment où il a accepté de devenir sénateur JCI, doit être renforcé. Le nouveau sénateur pourra ainsi mieux connaître l'organisation du Sénat JCI, développer sa participation dans le réseau des sénateurs et son rôle auprès des membres actifs. Cet accompagnement doit se faire à plusieurs moments, localement et lors de sa première manifestation nationale, avec tous les outils nécessaires à sa nouvelle fonction. La désignation d'un sénateur « parrain » pourrait renforcer l'accompagnement du nouveau sénateur.

Pour que le Conseil d'administration puisse mieux assurer son rôle et être encore plus à l'écoute des adhérents et des sénateurs, il faut multiplier les outils qui permettent la fluidité du **transfert d'information**. D'autre part, **assurer la transmission dans la continuité** est un des rôles du Sénat dans le mouvement JCI ... et c'est aussi le rôle du Conseil d'administration en interne de l'AFS-JCI. Dans cet esprit, la gestion et la mise à disposition d'**archives** devrait être une action emblématique.

Le **fichier des sénateurs** (et l'annuaire qui en est issu) est l'outil de base de l'AFS-JCI et de l'ensemble des sénateurs JCI français. Sa bonne gestion et son utilisation sont des objectifs non discutables du Projet associatif.

L'**annuaire** issu du fichier doit être maintenu, et une ou des versions numériques doivent être étudiées.

Dans notre époque de réseaux et de possibilités infinies de prises de paroles, il est nécessaire de s'adapter et de valoriser ces tendances, pour **augmenter la participation de chacun aux décisions**, ainsi que **multiplier et diversifier les relations entre sénateurs**. Les outils numériques permettent des actions comme le vote à distance, les sondages, les enquêtes. En recensant leurs compétences et en les sollicitant, il est aussi possible d'impliquer plus largement les sénateurs sur les travaux en cours et les idées nouvelles.

II. **Représentation territoriale et Maillage** : Mobiliser la représentation territoriale et l'associer aux décisions, conforter le maillage de proximité.

La gouvernance de l'association, même si elle est centralisée dans un conseil d'administration national, prévoit des relais dans les régions et sur le terrain. Notamment depuis l'instauration des « grandes régions », ce fonctionnement doit s'adapter. En valorisant les missions et le statut des représentants régionaux, en leur donnant plus d'outils de travail et de transmission, il sera possible d'assurer une **représentation territoriale plus importante, avec des coordinateurs régionaux aux responsabilités renforcées**.

D'autre part, le territoire entier doit être couvert par un **maillage permettant une plus grande proximité**. Des **correspondants locaux** ont été désignés depuis une dizaine d'années. Il est important de conforter leur position et adapter leur territoire, tant pour assurer les relais internes que pour aider les jeunes chambres locales.

Tous les niveaux du réseau des membres actifs doivent ainsi être en capacité de s'adresser aux sénateurs. Le Sénat doit être présent dans les instances des fédérations régionales, les organes de communication des deux réseaux doivent être respectivement connus et utilisés, les rendez-vous conviviaux locaux doivent être partagés.

III. **Relations avec le mouvement** : Préserver et renforcer les relations avec le mouvement JCI : JCEL, JCEF, ASE et JCI.

Les sénateurs font partie intégrante du mouvement JCI, leur rôle de soutien (sans ingérence) est clair. L'AFS -JCI étant reconnue pour les représenter en France, les relations d'échange et de travail entre l'AFS-JCI et la JCEF sont particulièrement importantes. **Un cadre conventionnel entre les deux associations pourrait être formulé**, prévoyant des échanges réguliers entre les dirigeants.

Les rencontres nationales organisées par la JCEF associent les sénateurs, pour leur donner la parole et pour aider à l'organisation des rencontres statutaires de l'AFS-JCI. Il faut clarifier **la place de l'AFS-JCI dans les manifestations**, dans les cahiers des charges et dans l'aide aux Comités d'Organisation des Congrès.

Les moyens d'information et de communication entre les deux réseaux sont à harmoniser, développer, et maintenir avec régularité.

Le Projet associatif de la JCEF comporte une attente de **collaboration avec les sénateurs pour le contact avec les anciens membres**. L'AFS- JCI a déjà commencé à créer un fichier des clubs 40 et autres groupes d'anciens membres. Les conditions de cette collaboration sont à soumettre et organiser à moyen terme.

Sur le terrain, **la dynamique entre les Sénateurs et les Jeunes Chambres Locales** est active dans beaucoup de cas. Cette dynamique est à préserver et promouvoir, en donnant aux sénateurs les informations nécessaires à leur connaissance du mouvement, des JCEL, et de leurs préoccupations.

Pour **aider les Jeunes Chambres Locales**, les sénateurs apportent leur aide dans les conditions exigées par leur rôle de sénateur. L'AFS-JCI, elle, organise l'attribution de prix, régionaux et nationaux, qui sont l'illustration de l'intérêt porté par les sénateurs aux actions. **Les critères d'attribution des prix des sénateurs** doivent à l'avenir encourager les actions en projet plutôt que les actions terminées.

Hors des frontières françaises, l'AFS-JCI doit assurer la **participation de la France à l'Association des Sénateurs Européens**. Par ailleurs, afin de **multiplier les échanges en Europe**, il faut aider les sénateurs français à participer aux rencontres organisées par l'ASE et leur offrir une meilleure connaissance des pays européens.

L'AFS-JCI doit aussi assurer sa **présence auprès de la Jeune Chambre Internationale, notamment pendant les congrès mondiaux** : Afin, là aussi, de **multiplier les échanges avec les sénateurs de la JCI**, il faut aider les sénateurs français à se déplacer dans les rencontres internationales, et relayer les objectifs, les grandes enquêtes, les actions internationales de la JCI.

IV. (Communication) : Déployer et moderniser les outils permettant une meilleure communication.

Une **stratégie de communication** est indispensable dans le monde actuel. Pour l'AFS-JCI elle doit viser toutes les générations, et s'adresser de manière différenciée aux adhérents, aux sénateurs non- adhérents, à la Jeune Chambre active. Le plan de communication doit par exemple permettre des **échanges rapides**, de diffuser des messages **enrichis dans leur contenu**, et d'être **au plus près de l'actualité**.

Les **outils existants doivent être mis à jour**, tenant compte des exigences de la confidentialité et de la sécurité. Le **site internet** doit être complété par des fonctionnalités nouvelles répondant aux besoins exprimés par les sénateurs, telles que des « espaces membres » ou de nouveaux services. Il doit également être complété par des fonctionnalités nouvelles liées au Projet associatif lui-même, telles que la création d'un espace « Archives ». Les **Échos du Sénat** doivent continuer à être des repères dans l'année, si possible assortis d'une version dématérialisée. Leur contenu doit être riche, en donnant une part équilibrée aux informations du mouvement actif et aux informations des sénateurs, en analysant et synthétisant des sujets, en trouvant plus de nouveaux rédacteurs. La Lettre flash, comme son nom l'indique, doit être adaptée aux événements (AFS-JCI, JCE, autres événements), à l'instar de « La Minute de la JCEF » ; l'opportunité doit l'emporter sur la régularité.

Les **outils numériques**, la pandémie de Covid-19 l'a montré, sont maintenant accessibles à un plus grand nombre de sénateurs. Des rencontres dématérialisées peuvent ainsi se multiplier. L'AFS-JCI doit les proposer, les recommander, et faire une veille des réseaux existants (groupes Facebook par exemple), tout en faisant vivre ses propres outils, comme la page Facebook de l'AFS-JCI.

Certaines régions ont établi depuis plusieurs années une **lettre régionale**. Cette initiative, en étant inscrite dans les lettres de mission des coordinateurs régionaux, doit pouvoir être élargie à toutes les régions ; L'AFS-JCI aidant à sa fabrication par la mise à disposition de maquettes, d'outils, d'articles à relayer.

Enfin, **l'Europe et la JCI** doivent être régulièrement présentes dans la communication de l'AFS-JCI : cartes, onglets du site internet, articles particuliers, par exemple sur le thème de la francophonie. A l'inverse, l'AFS-JCI doit être présente dans la communication d'autres pays, de l'ASE et de la JCI.

V. (Convivialité) : Faciliter les moments conviviaux, le partage d'expériences et l'entraide entre sénateurs.

La convivialité est un point fort de la mission d'animation de réseau assurée par l'AFS-JCI. Les idées de **rencontres conviviales sont nombreuses et diverses**, dans des territoires ou dans un réseau interne amical ou générationnel. Elles pourraient être rassemblées dans un **fichier**, pour être partagées dans des archives illustrées et enrichir les initiatives.

L'usage des **outils numériques** est, là aussi, un moyen nouveau et intéressant : « apéros virtuels », visites touristiques, cours de cuisine, conférences, etc, les idées ne manquent pas.

Les « **week-ends des sénateurs** » au printemps et à l'automne, sont toujours des succès. Leur format et leur positionnement local permet de nouvelles rencontres avec des sénateurs locaux et avec la Jeune Chambre. Il est important de les maintenir, le cahier charges étant régulièrement enrichi pour une mise en œuvre facile.

Les moments conviviaux peuvent être développés en profitant des **manifestations régionales, nationales et internationales**. Le home-hospitality, l'organisation des « Bars des Sénateurs », les extensions pré ou post-congrès doivent ainsi être multipliés.

L'organisation de **voyages à thèmes**, liés ou non aux activités de la Jeune Chambre ou à la présence de sénateurs locaux pour l'accueil, ouverts aux familles et aux amis, est souvent un moyen de créer des moments conviviaux.

L'association offre **des avantages à ses adhérents**. Après évaluation de la situation actuelle, dont celle de la plate-forme des métiers et celle du **fonds de secours**, il faudra modifier les offres de services pour encourager ou réorienter l'aide aux sénateurs en difficulté, le conseil, les réseaux professionnels.

VI. (Formation) : Mobiliser les compétences de formation et d'accompagnement des sénateurs, pour les sénateurs et les membres actifs.

La formation, étendue à l'information, l'intervention, le mentoring, est un service rendu aux sénateurs, mais aussi un service que peuvent rendre les sénateurs aux jeunes membres actifs.

Cas particulier : L'AFS-JCI, représentant le Sénat français, a une mission **de présentation du rôle du Sénat et de la procédure d'attribution**, et cela quelles que soient les procédures nouvelles qui pourraient être mises en œuvre (voir le chapitre 1).

En interne, **les adhérents de l'AFS- JCI doivent pouvoir bénéficier de formations** : Au premier rang d'entre eux, les élus et les membres investis dans une responsabilité dans l'association, mais aussi tous ceux qui en expriment le besoin. Il faut donc **recueillir les besoins** et **utiliser les compétences des sénateurs** pour proposer des formations, interventions ou animations d'ateliers. Des formations doivent être offertes également dans les domaines techniques des outils numériques ou des outils de communication.

Assurer **l'entretien régulier de la connaissance du mouvement**, de ses actions, voire des événements extérieurs liés aux valeurs ou à l'activité de la Jeune Chambre, peut être valablement considéré comme une « mise à niveau » des sénateurs.

Aider à la **formation des jeunes actifs** est un volet de l'aide que peuvent apporter les sénateurs, dans le respect de leur rôle et des accords avec la JCEF ou la JCI. Les sénateurs locaux peuvent, à ce titre, aider les Jeunes Chambres Locales à **monter des dossiers-récompense pour les Prix des Sénateurs et le Prix Yvon Chotard**. Mais ils peuvent aussi, un fichier de sénateurs ressources est à tenir pour cela, apporter leur **compétence** de formateur, leur connaissance de l'histoire du mouvement, ou leur connaissance de l'environnement institutionnel ou économique. Ils peuvent ainsi participer aux formations ou à la construction de modules de formation.

OBJECTIFS opérationnels	ACTIONS	CONDITIONS / MOYENS	OUTILS d'ÉVALUATION	CALENDRIER	PRIORITÉ
1.Adapter le fonctionnement	1.Réviser la composition du Conseil d'Administration, les conditions d'éligibilité de ses membres, leurs missions.	AGE pour modification des textes.			
	2.Définir de nouveaux fonctionnements du CA et des équipes pour - Faciliter les prises de responsabilités - Clarifier et aider les missions des coordinateurs régionaux et correspondants locaux (voir chapitre Représentation territoriale)	Groupes de travail thématiques. Prise en compte des relations avec le réseau JCEF. Lettres de mission.			
	3.Développer les liens avec l'ASE et JCI				
2.Définir de nouvelles modalités de nomination des sénateurs.	1.Proposer le choix d'obtenir l'accord du futur sénateur avant la constitution de son dossier.	Consultations (JCI, autres pays, ASE en priorité). Accord de la JCEF.			
	2.Établir un nouveau protocole « avec accord préalable du futur sénateur », l'intégrer dans le RI et dans tous les outils les étapes de demande et de remise de sénat.	Insertion dans les outils de JCEF. Modification du RI.			
3.Intégrer les nouveaux sénateurs.	1.Réaliser un livret d'accueil personnalisé, à remettre au récipiendaire.	Maquette actualisée.			
	2.Encourager la désignation d'un sénateur « parrain » pour accompagner le nouveau sénateur (et lui donner une formation).	A prévoir avant nomination. Rédaction de Guide du parrain.			
	3.Inviter individuellement le nouveau sénateur à toutes les manifestations, le mettre en valeur, le présenter et l'accompagner. Faire un document « sénateur first-timer (primo-congressiste).	National : Cadeaux / Prises de paroles/ espaces de rencontre. Document « Sénateur first-timer ».			
	4.Proposer rapidement au nouveau sénateur d'être chargé de mission ou de participer à la vie de l'AFS, par exemple en rédigeant un article pour les Échos.				
4.Assurer la transmission dans la continuité.	1.Définir le format et l'échéance de la transmission des dossiers entre ancien et nouveau CA.	Insertion dans le calendrier : Le lendemain de l'élection ou dans les meilleurs délais, avant la Conférence des Présidents.			
	2. Constituer et faire vivre des archives. Autoriser l'accès sous conditions.	Groupe de travail, Chargé de mission responsable.			

5. Mettre à jour le fichier des sénateurs JCI, outil de base de la mission de l'AFS-JCI.	1. Mettre à jour le fichier, traiter les demandes de listes en interne, pour les coordinateurs régionaux et responsables de projets.	Chargé de mission dans l'équipe candidate au Bureau, gestionnaire de BDD. Moyens financiers, techniques et juridiques.			
	2. Vérifier la concordance avec le fichier des sénateurs de la JCI	Contacts avec la JCI.			
6. Pérenniser l'édition de l'annuaire de l'AFS-JCI.	1. Maintenir l'édition de l'annuaire en début d'année. Rechercher de nouveaux partenariats ou insertions publicitaires. Le diffuser aux adhérents et au réseau JCEF et JCEL.	Planning. Moyens financiers, commerciaux, techniques et juridiques.			
	2. Proposer une version numérique de l'annuaire et les conditions d'accès.	Groupe de travail. Étude des moyens financiers, techniques et juridiques.			
7. Augmenter la participation des sénateurs aux décisions.	1. Mettre en œuvre le vote à distance (Assemblées générales, enquêtes, sondages, ...)	Outils spécifiques, internet.			
8. Multiplier et diversifier les relations entre sénateurs.	1. Recenser les sénateurs susceptibles d'organiser et/ou animer des temps d'échanges, de réflexion, et susceptibles de s'impliquer dans des travaux en cours.	Appels à contribution. Listes de sénateurs-ressource.			
TOTAL : 8 objectifs opér.	TOTAL : 17 actions				

Projet associatif AFS-JCI **Objectif stratégique II – REPRÉSENTATION TERRITORIALE**
et MAILLAGE

OBJECTIFS opérationnels	ACTIONS	CONDITIONS / MOYENS	OUTILS d'ÉVALUATION	CALENDRIER	PRIORITÉ
1.Assurer une représentation territoriale avec des coordinateurs régionaux aux responsabilités renforcées.	1.Accepter des zones différentes des zones administratives (départements, inter-régions, bassins, zones frontalières etc), définir en conséquence les missions des coordinateurs et correspondants locaux.	Cartographie			
	2.Adapter à leurs besoins la représentation des territoires d'outre-mer (nombre, nomination ou élection de coordinateur(s)).				
	3.Préciser la mission des coordinateurs régionaux, visant : les sénateurs et les membres actifs, l'information verticale et transversale, les liens avec les correspondants locaux.	Débat préalable avec les coordinateurs régionaux. Lettres de mission. Formation et outils.	Obligation de rapport d'activité avec grille commune.		
	4. Inviter les coordinateurs régionaux au Conseil d'administration.	Analyse de l'existant et examen des possibilités et des conséquences d'un système d'élection au CA des coordinateurs régionaux ; Dans ce cas, Modification des Statuts/RI.			
	5. Inviter les coordinateurs régionaux à la Conférence des Présidents.	Ajout au cahier des charges des manifestations JCEF.			
	6.Faciliter la passation entre les coordinateurs régionaux, en organisant une « académie » ou une "cour" des coordinateurs régionaux pour échanger et transmettre les bonnes pratiques des prédécesseurs.	Plate-forme, archives.		Entre les élections et la Conférence des Présidents	
	7.Maintenir le lien entre les coordinateurs (réunion tous les deux mois par exemple).	Réunions dématérialisées. Calendrier de l'AFS.			
2.Mailler le territoire avec des correspondants locaux pour une plus grande proximité.	1.Désigner des correspondants locaux de proximité (adhérents de l'association). Préciser les conditions de nomination et les missions de ces correspondants locaux/départementaux/ autres zones. En diffuser largement la liste.	Lettre de mission. Formation et outils. Liste à jour et cartographie.			
	2.Intégrer les sénateurs orphelins de JCEL dans le réseau, les activités, l'information.	Enquêtes et étude des fichiers. Activation du maillage territorial.			
	3.Capitaliser les bonnes pratiques et les partager.	Plate-forme, archives, Activation du maillage territorial.			

3.Assurer la représentation territoriale à tous les niveaux du réseau des membres actifs.	1.Institutionnaliser le lien entre les coordinateurs régionaux et les Bureaux des Fédérations régionales.	(Voir Chapitre III Relations avec la JCEF/JCEL). Lettres de mission. Modification du RI.			
	2.Obtenir de la JCEF l'accès aux outils de lien avec les JCEL et coordinateurs régionaux.	(Voir Chapitre III Relations avec la JCEF/JCEL)			
	3.Organiser des rendez-vous conviviaux avec les sénateurs d'un territoire, en y invitant le Président de Fédération et de JCEL. Dans le même esprit, institutionnaliser un créneau pour les membres actifs dans les « week-ends des sénateurs » de printemps et d'automne.	Cahier des charges du week-end des sénateurs (voir Chapitre V convivialité).			
	4.Diffuser des infos, via les coordinateurs régionaux, aux Présidents locaux et au Bureau régional.	(Voir chapitre IV Communication)			
TOTAL : 3 objectifs opér.	TOTAL : 14 actions				

Projet associatif AFS-JCI **Objectif stratégique III : RELATIONS AVEC LE MOUVEMENT JCI**

OBJECTIFS opérationnels	ACTIONS	CONDITIONS / MOYENS	OUTILS d'ÉVALUATION	CALENDRIER	PRIORITÉ
1. Donner un cadre aux relations AFS-JCI - JCEF , pour garantir des collaborations empreintes de respect et de compréhension mutuelle.	1. Mettre en place une convention entre les deux associations sur les objectifs et les modes de fonctionnement partagés : communication, rencontres, prix, etc...	Accord JCEF. Anciennes conventions à relire.			
	2. Formaliser les présentations des équipes JCEF et AFS-JCI pendant ou juste après le congrès national. Inscrire au fil rouge des manifestations nationales une rencontre des deux Bureaux. Échanger sur les Projets associatifs et documents stratégiques des deux associations.	Accord JCEF. Obligation dans le calendrier et les fils rouges des manifestations.			
	3. Inviter le Président de la JCEF à au moins un CA de l'AFS-JCI en début d'année, et inversement le Président de l'AFS-JCI à au moins un CA de la JCEF.	Accord JCEF. Obligation dans l'ordre du jour. Facilitation par les réunions à distance.			
	4. Discuter de la possibilité de présence officielle des Présidents au CA de l'autre association, comme membre de droit avec mandat consultatif.	Analyse préalable des systèmes d'autres pays (surtout Europe). Accord JCEF. Modifications des statuts/RI.			
2. Clarifier la place de l'AFS-JCI dans les manifestations.	1. Participer à la mise à jour du cahier des charges des rencontres, et y préciser les moments de présence du Sénat (rencontres statutaires AFS-JCI, ateliers, formations, remises des prix, bar des sénateurs, présence de l'AFS-JCI au debriefing, etc)	Désignation d'un représentant de l'AFS-JCI. Relecture des précédents cahiers des charges et demandes de l'AFS-JCI.			
	2. Institutionnaliser la présence dans les Comités d'Organisation des Congrès (COC) d'un ou plusieurs sénateurs locaux pour aider dès le début à l'organisation de la manifestation.	Désignation de Sénateur(s) assurant le suivi local de l'organisation des rencontres. Cahier des charges (voir 2.1.)	C-rendus internes AFS-JCI et dans le COC. Valuation finale AFS-JCI		
3. Développer les échanges d'information.	1. Assurer la régularité de l'information dans les deux sens, et la régularité des informations dans le(s) réseau(x). Harmoniser les outils de communication. Définir les conditions d'accès direct aux JCEL et Fédérations Régionales de JCE pour transmettre des informations à tous.	Accord JCEF. Échanges d'articles. Outils et Accès numériques. Activation du maillage territorial.	Bilans, Nombre d'infos		
	2. Demander un onglet Sénat dans le site internet de la JCEF et proposer un onglet JCEF dans Sénat.	Accord JCEF. Responsabilités éditoriales.			

4. Collaborer aux actions visant les anciens membres.	1. Mettre à jour et valoriser le recensement des clubs 40 (et autres associations d'anciens membres) fait par l'AFS-JCI. Participer aux réflexions menées par la JCEF.	Connaissance de la politique de la JCEF et de JCI concernant les anciens membres. Relecture du Recensement des assoc. d'anciens membres (AFS-JCI 2011-2012 et après). Débat avec JCEF.			
5. Assurer la dynamique entre les sénateurs et les JCEL par le maillage territorial.	1. Être présent dans les CODIR /CDR de toutes les régions (voir chapitre Représentation territoriale 2.1.) et participer activement aux rencontres régionales et interrégionales	Accord JCEF. Accord Fédérations. Mission des coordinateurs rég.			
	2. Diffuser aux sénateurs locaux tous les noms des Présidents de région et présidents locaux, ainsi que de l'information sur leurs actions.	Conférence des Présidents.			
	3. Diffuser aux sénateurs des informations en provenance de JCEF ou JCI sélectionnées parmi celles qui sont déjà destinées aux membres actifs.	Outils de communication.	Bilans, nombre d'infos		
6. Aider les JCEL	1. Transmettre l'histoire et les valeurs du mouvement, l'importance de la phase « transmission », la connaissance de l'environnement institutionnel et économique.	Propositions d'interventions au Bureau local ou régional, ou réponse aux sollicitations. Modules de formation.			
	2. Modifier les critères d'attribution des prix pour favoriser les actions en cours ou en projet plutôt que les actions terminées.	Guide à rédiger. Modification du RI.			
	3. Inciter et aider les JCEL à faire des dossiers-récompense pour les prix des sénateurs nationaux et régionaux et le prix Yvon Chotard.	Mise à disposition facile des procédures et dossiers-type.			
	4. Accompagner jusqu'à la remise la réalisation des dossiers de demande de Sénat.	Module « Dossier Sénat » commun à AFS-JCI et JCEF. (Voir aussi Chapitre VI. Formation)	Suivi des nouveaux sénateurs.		
	5. Aider les actions en cours : sur sollicitation, et seulement sur le plan du conseil (cf. le rôle du Sénateur)	Référence à « Rôle du Sénateur ».			
Sous-total : 6 objectifs opér.	Sous-total : 17 actions				

7.Assurer la participation de la France à l'Association des Sénateurs Européens.	1.Représenter la France aux réunions du Board de l'ASE, et aux sommets européens des Présidents nationaux que l'ASE organise.	Calendrier des évènements. Budget déplacements. Suivi des Statuts, textes et « Vision 2030 » de l'ASE.			
8.Augmenter les relations avec l'ASE et les pays Européens.	1.Faire mieux connaître l'ASE et les Sénats européens par des informations régulières : fonctionnement, actions, mise à jour des cartes, actualité. Encourager les Sénateurs à participer aux actions globales de l'ASE, visibles dans le programme de l'ASE et sur le site jci-senate.eu.	Outils de com (Échos du Sénat, Lettres flash, site internet, réseaux sociaux). Activation du maillage territorial.			
	2.Encourager la participation des sénateurs aux Conférences européennes et aux évènements « sénat » des autres pays (SEKO, Drumming out, ...) notamment en les aidant pour les inscriptions.	Gestion du problème de proximité entre les dates de la conférence européenne et la convention nationale JCEF de mi-année.			
	3.Recevoir les newsletters des autres pays pour alimenter nos outils.	Accord des autres associations européennes.			
	4.Inviter les sénateurs européens à nos rencontres, mettre en avant le cas particulier des pays frontaliers.	Activation du maillage territorial.			
9.Assurer la présence de la France auprès de la Jeune Chambre Internationale.	1.Participer et encourager les sénateurs à participer aux grandes enquêtes et actions internationales.	Appels aux sénateurs. Outils de com de l'AFS-JCI. Activation du maillage territorial.			
	2.Envoyer le rapport annuel de l'AFS-JCI à JCI.				
	3.Participer à l'accueil des first-timers (primo-congressistes) dans les congrès.	Chargé(s) de mission sur place.			
10.Augmenter les relations avec la JCI et la connaissance de la JCI par les sénateurs.	1.Faire mieux connaître la JCI : Informer les sénateurs français des grandes opérations et thèmes de JCI, et de la position du Sénat dans la JCI.	Outils de com de l'AFS-JCI.			
	2.Connaître d'autres ONM et les relations qu'elles ont avec leurs sénateurs, diffuser l'information.	Outils de com. Activation du maillage territorial.			
	3.Inviter les autres pays à participer à nos rencontres nationales ou régionales.				
Sous-total : 4 objectifs opér.	Sous-total : 11 actions				
TOTAL : 10 objectifs opér.	TOTAL : 28 actions				

Projet associatif AFS-JCI Objectif stratégique IV : COMMUNICATION

OBJECTIFS opérationnels	ACTIONS	CONDITIONS / MOYENS	OUTILS d'ÉVALUATION	CALENDRIER	PRIORITÉ
1.Avoir une stratégie de communication.	1.Rédiger un plan de communication, ciblant toutes les générations, sénateurs adhérents et non adhérents, autres (réseau des actifs, ...).	Audit. Examen des besoins, (zoom sur la pandémie de Covid-19) ; Examen des outils (Facebook, Twitter, WhatsApp, Team's, ...).			
	2.Assurer un système permanent de réponse rapide aux questions individuelles des sénateurs.	Organisation du secrétariat. Outils numériques de questions/réponses, Site internet et contact.afs.asso.jcef.fr	Nombre de Questions et réponses.		
2.Enrichir les contenus.	1.Diversifier les thèmes (vie du Sénat, de la JCE, de JCI, actions concrètes, tendances, témoignages, questions de société liées aux valeurs Jeune Chambre, ...).	Audit sur les thèmes et équilibres actuels.			
	2.Respecter un équilibre entre les informations descendantes, ascendantes et transversales.		Bilans, nombres de messages.		
3.Être au plus près de l'actualité.	1.Assurer une réactivité maximum dans la diffusion après des événements (manifestations Jeune Chambre ou autres).	Un référent sur place, par événement Jeune Chambre.			
	2.Intégrer des articles sur l'actualité, sociale, culturelle ou économique, liée aux valeurs Jeune Chambre.				
	3.Faire des flashs spéciaux, ou une « Minute AFS-JCI ».	Voir comme référence « La Minute Jcef » et newsletters			
4.Améliorer les outils existants.	1.Site internet, créer de nouvelles fonctionnalités répondant aux besoins des sénateurs (adhérents ou non adhérents selon les cas) . 11. Créer un espace « Membres », . 12.Créer un espace dédié avec des propositions de services, . 13.Créer des liens de Facebook vers le site, . 14.Mettre à disposition la liste des sénateurs (aux adhérents seuls).	Conseil technique et juridique. Appel à prestation.			
			Nombre de clics		
			Nombre de clics		
		(Voir chapitre I.6 Annuaire). Prise en compte du RGPD. Utilisation des cartes d'adhérent.			
	2.Site internet, créer de nouvelles fonctionnalités répondant aux attentes du Projet associatif : . 21.Créer une partie « archives » (non les archives complètes) utiles pour chercher des illustrations ou des références, . 22.Animer une page active sur le Projet associatif, en mode « blog».	Conseil technique et juridique.			
		Chargé de mission (voir aussi le chapitre I.4.6. Archives »).			
	3.Page Facebook de l'AFS-JCI (et autres réseaux sociaux ?) . 31.Augmenter le nombre de publications. . 32.Créer des liens vers des articles du site internet .			Nombre de publications, likes, partages.	

	4. Les Échos : . 41. assurer au minimum 3 numéros papier par an.				
	. 42. Proposer Les Échos dématérialisés adhérents AFS-JCI, JCEF et Présidents JCEL et FR, Pt ASE et Pt nationaux européens, JCI.	Spécialiste technique. Support (exemple Sendinblue gratuit).			
	. 43. Privilégier des articles plus courts et plus nombreux.		Nombre d'articles, Index des titres et des auteurs.		
	. 44. Élargir l'appel à rédaction ; Créer un Courrier des lecteurs.	Planning annuel largement diffusé.			
	. 45. Publier au moins un article sur la JCEF ou les JCEL par numéro.				
	. 46. Moderniser la mise en page, l'écriture, l'image.	Graphiste pro. Relecteurs par numéro.	Enquête de Satisfaction.		
	5. Lettres-flash à tous les sénateurs ou « La Minute de l'AFS-JCI » Adapter les parutions aux événements (AFS-JCI, JCE et autres), l'opportunité l'emportant sur la régularité.	Réf. La Minute de la JCEF. Ou Newsletters Un rédacteur différent par lettre (membre du CA, selon sa fonction).	Nombre et dates. Enquête de satisfaction.		
5. Utiliser les nouveaux outils numériques.	1. Utiliser les nouveaux outils « à distance » pour les rendez-vous entre sénateurs (suite de la pandémie) (Teams, Zoom etc).	Si possible harmonisation avec les outils JCEF pour mixité).	Nombre de r-vs dans les c-r d'activité.		
	2. Réaliser ou recommander des tutoriels.	Recommandation de sénateurs professionnels.			
	3. Faire une veille sur les réseaux, pour connaître les groupes existants : « anciens membres Jeune Chambre et fiers de l'être », « Bar des sénateurs », autres.				
6. Institutionnaliser les outils régionaux.	1. Proposer une maquette, à partir des Échos régionaux existants, pour des Échos régionaux dans toutes les régions.	Lettre de mission des coordinateurs régionaux.	Comptes-rendus d'activité des coordinateurs rég.		
	2. Insérer un article national dans les Échos régionaux et inversement.				
7. Parler de l'Europe et de JCI et se faire connaître d'eux.	1. Proposer régulièrement des articles et photos pour le magazine européen.	Accords avec l'ASE. Traductions en anglais.			
	2. Intégrer aux outils de communication de l'AFS-JCI des articles ou encarts des autres pays d'Europe notamment limitrophes.	Connaissance des outils de communication des autres pays. Traduction française.			
	3. Créer un onglet Europe dans le site internet de l'AFS-JCI.	Accord avec l'ASE.			
	4. Réserver des encarts ou articles de JCI ou d'autres pays hors Europe, par exemple à propos de la francophonie.	Traductions françaises.			
TOTAL : 7 objectifs opér.	TOTAL : 21 actions				

Projet associatif AFS-JCI Objectif stratégique V : CONVIVIALITÉ

OBJECTIFS opérationnels	ACTIONS	CONDITIONS / MOYENS	OUTILS d'ÉVALUATION	CALENDRIER	PRIORITÉ
1. Connaître et diffuser les idées d'actions conviviales et les réalisations.	1. Créer une cellule gérée par le Bureau permettant de rassembler et diffuser les idées et les réalisations.	Activation du maillage territorial. Fichier ou Plate-forme.			
	2. Conserver des archives pour des résumés et photos.	Plate-forme (Voir aussi le chapitre I. Archives).	Entrées aux archives		
2. Démocratiser l'usage des technologies numériques.	1. Encourager les réunions et les activités en distanciel (retours d'expériences, thèmes d'actualité, etc).	Outils de visio (abonnements ?) Stockage des enregistrements. (Voir aussi le Chapitre IV Communication).			
	2. Organiser des « apéros à distance », par rendez-vous réguliers. Le proposer aux coordinateurs régionaux.	Outils de visioconférence. Voir l'exemple de l'ASE.			
3. Continuer et enrichir les « week-ends des sénateurs » de printemps et d'automne.	1. Tenir à jour le cahier des charges entre AFS-JCI et sénateurs organisateurs locaux.	Existant, à mettre à jour avec chaque bilan.			
	2. Mobiliser les sénateurs locaux pour proposer et organiser des visites d'entreprises ou de lieux inédits, hors des circuits touristiques habituels.				
	3. Organiser un « week-end » prolongé en outre-mer.				
4. Proposer des rencontres conviviales régionales et locales .	1. Répondre (oui ou excuses) à l'invitation aux moments conviviaux organisés par les membres actifs.	Activation du maillage territorial.			
	2. Proposer des visites, présentations de personnalités, conférences, repas, cours de cuisine, rallyes et chasses aux trésors, déplacements culturels ou touristiques, ...etc.	Activation du maillage territorial. Utilisation des plates-formes.	Bilans, nombres		
5. Proposer des rencontres conviviales au niveau national .	1. Partager avec la Jeune Chambre active lors des rencontres nationales.	Organisation AFS-JCI. (voir le chapitre III Relations avec la JCEF)			
	2. Proposer des interventions de personnalités, des interventions de sénateurs (par exemple « que sont-ils devenus ? ») à l'attention des sénateurs ou de la Jeune Chambre active.		Bilans, nombres		
	3. Organiser des extensions de deux ou trois jours.	Contacts sénateurs locaux.			
	4. Développer le home-hospitality.	Insertion dans l'organisation JCEF.			

6. Faciliter les moments conviviaux lors des rencontres internationales.	1. Privilégier une organisation AFS-JCI pour les déplacements en rencontre internationale (pour les sénateurs ne s'associant pas aux délégations de membres actifs).	Réservations de groupe, avec le Sénat du pays concerné.			
	2. Proposer à l'organisateur un Bar des Sénateurs français.	Logistique, transport et barmen-women.			
	3. Développer le home-hospitality.				
7. Organiser des voyages à thèmes.	1. Organiser des voyages en lien avec un projet ou une création d'une Jeune Chambre (réf. 2002 Martinique, 2003 Maroc).	Contacts sénateurs locaux. Utilisation du réseau. Activation du maillage territorial. Recherche de moyens financiers (sponsors, Jeunes Chambres).			
	2. Organiser des visites et découvertes, séjours touristiques, etc, sans lien principal avec la JCE, ouverts aux familles et amis.	Contacts locaux. Conseil ou Support d'un professionnel du voyage.			
8. Offrir plus d'avantages aux Adhérents de l'AFS-JCI	1. Proposer et négocier des avantages et services accessibles aux adhérents.	Commission ou Groupe de travail. Conseil de professionnels (dispositifs, accès sécurisés). Partenaires extérieurs (FNAS ?).			
	2. Aider les sénateurs qui sont dans l'impossibilité de s'inscrire à tout un congrès, par exemple leur permettre l'entrée à une conférence ou à l'AG seule.	Organisation du congrès. Accord JCEF (budget, badges) Voir aussi Chapitre III Relations JCEF.			
	3. Analyser les raisons de la faible utilisation de l'actuelle plate-forme des métiers (absente dans l'annuaire depuis 2019), afin de proposer si nécessaire un nouvel outil plus riche qu'une liste de noms (cf. répertoire professionnel de l'annuaire).	Fichier et annuaire. Plate-forme individualisée. Niveau de confidentialité et RGPD.			
	4. Demander aux sénateurs retraités de signaler leur ancienne profession (retraité de quoi ?) pour consolider la recherche dans l'annuaire.	Gestion des fiches-annuaire.			
	5. Analyser la faisabilité d'un service de conseil d'urgence, pour orienter vers une personne ressource.	Voir ci-dessus plate-forme des métiers.			
	6. Réviser le dispositif du fonds de secours	Modification Statuts/RI.			
TOTAL : 8 objectifs opér.	TOTAL : 24 actions				

Projet associatif AFS-JCI Objectif stratégique VI : FORMATION

OBJECTIFS opérationnels	ACTIONS	CONDITIONS / MOYENS	OUTILS d'ÉVALUATION	CALENDRIER	PRIORITÉ
1.Aider à la réalisation des dossiers de demande de sénat.	1.Vulgariser le dossier Sénat JCI. Imposer sa présentation si des conditions nouvelles de remise de sénat sont créées (engagement préalable – voir le chapitre Fonctionnement-Gouvernance, 2.1. et 2.2.)	Présentation power-point. Accord de la JCEF pour cohérence exacte des organes de com de JCEF et AFS-JCI. Activation du maillage territorial.			
	2.Faire un atelier sur le Sénat et le dossier de demande de Sénat pendant les manifestations nationales, régionales, ou à la demande.	Accord de la JCEF. Insertion dans le programme JCEF de la manif.			
2.Former les sénateurs adhérents de l'AFS-JCI.	1.Former les coordinateurs régionaux.	Lettre de mission. Mallette en 2 phases : après l'élection, puis compléments avec la conf des Présidents. Transmission régionale.			
	2.Recueillir les besoins en formation des sénateurs. Recommander particulièrement des sujets, tel que « comment accompagner sa JCEL ?».	Appel aux sénateurs. Fichier à gérer.			
	3.Utiliser les compétences des sénateurs pour animer des formations ou interventions.	Captations ou c-rendus. Bibliothèque.			
	4.Proposer des interventions ou l'animation d'ateliers par des personnalités extérieures, recommandés par des sénateurs, sur des thématiques professionnelles, citoyennes ou autres.	Appels aux sénateurs. Captations ou c-rendus. Budget éventuel. Lieux et salles.			
	5. Faire connaître et favoriser le mentoring JCI.	Voir travaux en cours à la JCI.			
	6.Former à l'utilisation des outils numériques : comment monter une vidéo, création de site internet Teams, WhatsApp, Helloasso, réunions virtuelles...etc. Former à la création d'outils de communication régionaux/locaux (Échos, newsletter) : Publisher, PowerPoint, etc.	Modules de formation internes AFS-JCI ou recommandés AFS-JCI. Bibliothèque.	Bilans, nombres		
3. Former en informant : Assurer l'entretien régulier de la connaissance du mouvement.	1.Introduire dans tous les organes de communication des informations régulières sur le fonctionnement et les nouveautés du mouvement JCI, sur les actions des JCEL, de la JCEF, ASE et JCI.	Dans chaque organe de communication permettant un « article ».			

4.Aider à la formation des membres actifs.	1.Aider les JCEL à faire des dossiers-récompenses pour le prix de l'AFS-JCI, et le prix Yvon Chotard. (voir aussi 6.3 du chapitre III Relations avec la JCEF, concernant les critères d'attribution des prix).	Dossiers-types JCEF (JCI) facilement trouvables. Activation du maillage territorial.			
	2.Répertorier les sénateurs (formateurs ou non formateurs JCE) dépositaires de connaissances sur l'histoire du mouvement ou de connaissances professionnelles utiles au mouvement, afin de les proposer aux JCEL et fédérations régionales, ou à la bibliothèque des modules de la JCEF.	Liste à créer, via la fiche-annuaire et via les Coordinateurs régionaux. Activation du maillage territorial. Propositions au réseau JCEF. Proposition de modules à la JCEF.	Bilans, nombres		
TOTAL : 4 objectifs opér.	TOTAL : 11 actions				

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
FONCTIONNEMENT – GOUVERNANCE	8	17
REPRÉSENTATION TERRITORIALE et MAILLAGE	3	14
RELATIONS AVEC LE MOUVEMENT JCI	10	28
COMMUNICATION	7	21
CONVIVIALITÉ	8	24
FORMATION	4	11
TOTAL :	40	115

Projet associatif AFS-JCI 2021-2025 - Ajustement pour 2022
Approuvé par l'AG le 30 octobre 2021